Energy Pool
Smart energy management

GT SSY





PROPOSITIONS ENERGY POOL

6 novembre 2014

© Energy Pool Développement

Participation des sites de soutirage RPD

- **Philosophie:**
  - Implémenter **des solutions simples** limitant les impacts sur l'activité de chacun des acteurs
- **Suggestions:**
  - En cas de participation symétrique d'une EDA = pas de correction de CdC et pas de paiement de l'énergie de réglage
  - Dans les autres cas, correction des courbes de charge souhaitée pour tous les sites télérelevés
  - Si la correction des CdC n'est pas envisageable, modèle régulé
- **Utilisation de la sous-mesure :**
  - Seul le contrôle de la performance est impacté (traitement par RTE)
  - Le cas échéant, le paiement de l'énergie de réglage et compensation se font par rapport à la réponse théorique du site et n'impliquent donc pas l'utilisation de la sous-mesure

© Energy Pool Développement

Gain variable

- Une EDR Soutirage est certifiée pour **un gain donné, caractéristique de cette EDR**

- Des **indisponibilités partielles** d'une partie des outils modulables, prévisibles, peuvent amener le Responsable de Réserve à rendre disponible une partie seulement de la Réserve Primaire (via la programmation de la Réserve en J-1)

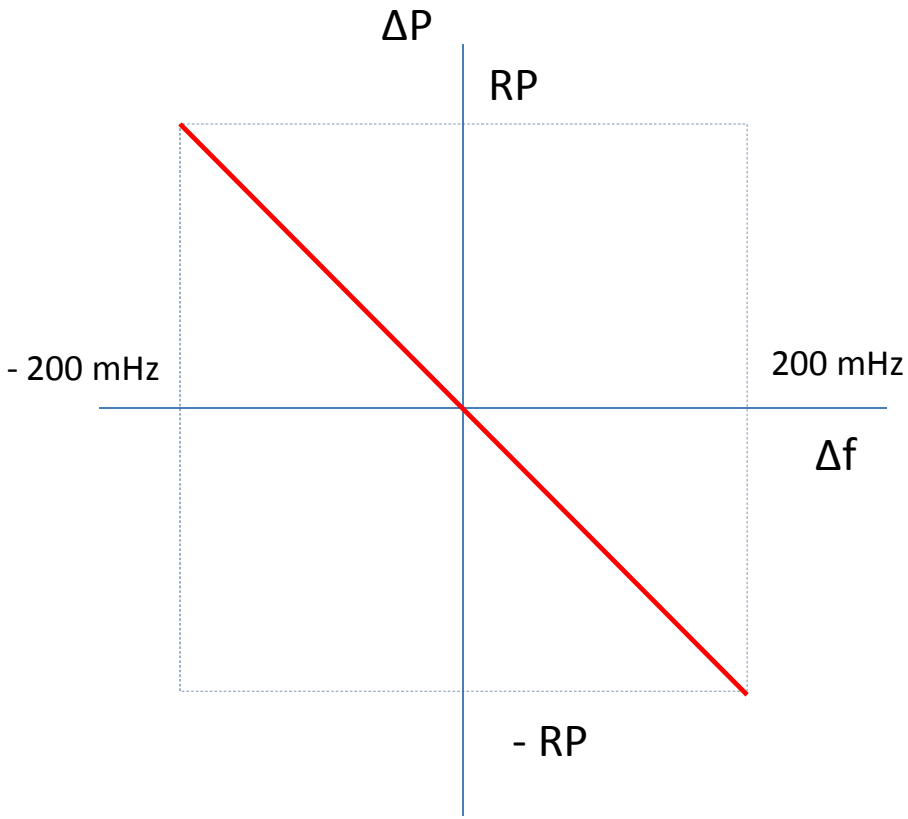
- La puissance de réglage mise en jeu va néanmoins être calculée par rapport au gain K certifié, de telle sorte que **la puissance maximale programmée RP va être libérée pour une excursion de fréquence < 200 mHz.**

- Ce fonctionnement a un **impact sur l'énergie de réglage** mise en jeu

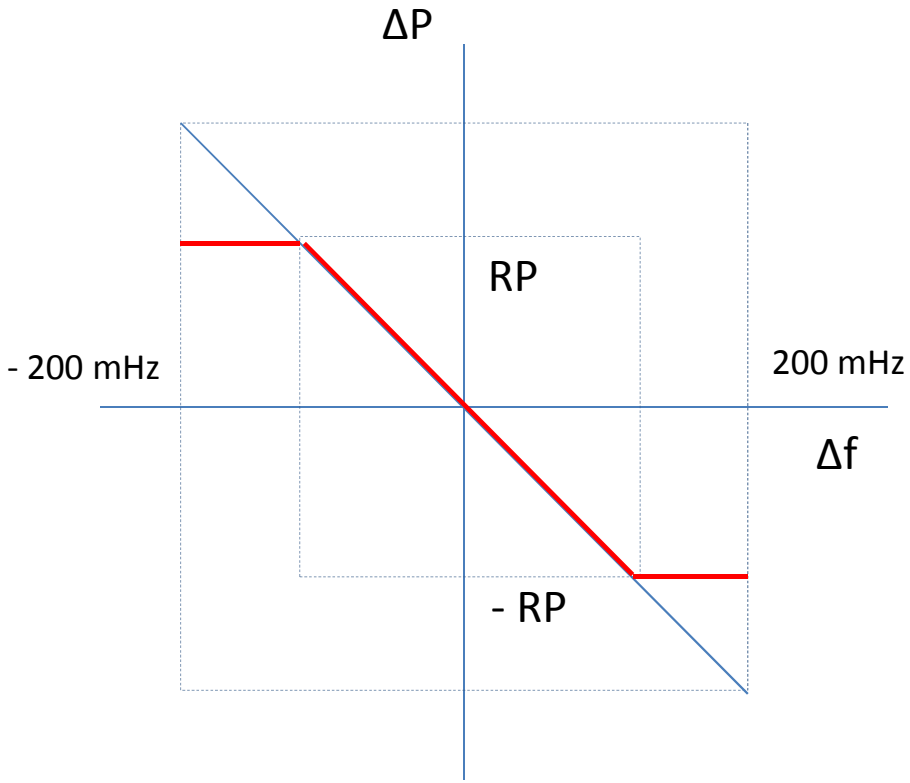
© Energy Pool Développement

Gain fixe

capacité programmée = capacité certifiée



capacité programmée < capacité certifiée

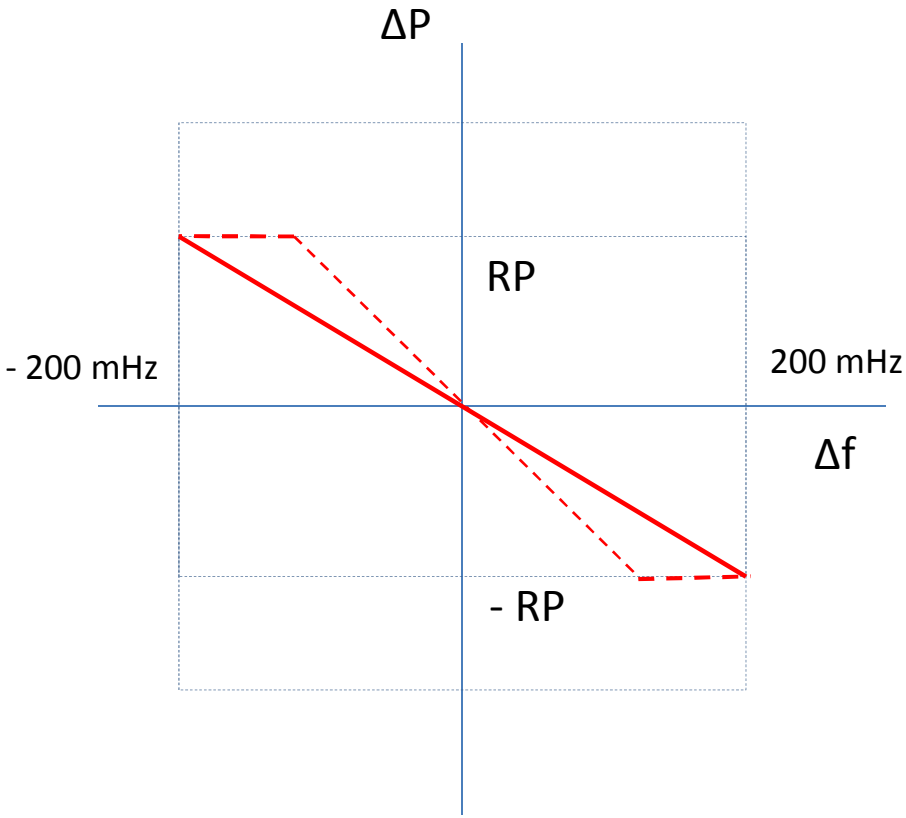


Surréaction car RP est atteint pour une déviation de fréquence < 200 mHz.
Plus d'énergie de réglage mise en jeu qu'attendu

© Energy Pool Développement

Gain variable

Proposition



Proposition: calculer un Kvar = RP / 200 mHz

© Energy Pool Développement